



Club de Water Polo Laval

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2009-2010

INFORMATIONS DU MEMBRE

Nom : _____ **Prénom :** _____
Adresse : _____ **Date de naissance :** _____
Ville : _____ **Code postal :** _____
Téléphone : (☎) _____ (☎) _____
(☎) _____
Nom du père : _____ **Nom de la mère :** _____
courriel : _____
École : _____
Catégorie : mini (98 et +) : U14 (96-97) : U16 (94-95) :
U18 (92-93) : U22 (88-91) : senior (87 et -) :
récréatif :

No de la Carte Avantage Laval* : _____

* Un montant de 25\$ doit être ajouté au montant de l'inscription si le joueur n'a pas de Carte Avantage Laval valide.

CONSETEMENTS

Je _____ ai lu les règlements ci-joint et m'engage à les respecter.
Signature du membre : _____ date : _____

J'autorise le Club de Water-polo Laval à utiliser le nom et la photo de mon enfant à des fins de promotion pour le Water-polo

J'autorise mon enfant à voyager avec le Club de Water-polo Laval pour les compétitions de water-polo et dégage le Club de Water-polo Laval de toute responsabilité

Signature du parent ou tuteur : _____ data : _____

SECTION À REMPLIR PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

Montant du premier paiement : _____ **Date du paiement :** _____

Montant du deuxième paiement : _____ **Date du paiement :** _____

Mode de paiement : _____

Somme due avant le 1^{er} février 2009 : _____

Signature de la personne ayant acquitté les frais d'inscription : _____



Club de Water Polo Laval
FICHE D'INSCRIPTION
SAISON 2009-2010

INSCRIPTION ET SERVICES

L'inscription au club de water polo Laval comprend les services suivants :

- Un entraîneur attiré par équipe
- Surveillance des entraînements par un sauveteur accrédité
- Matériel de jeux : ballons, buts et piscine
- Inscription à 4 tournois régionaux et provinciaux
- Affiliation à la Fédération de Water Polo du Québec Inc.

La saison de water polo commence le 12 septembre 2009 et se termine le 6 juin 2010.

Le joueur de water-polo doit fournir maillot de compétition (obligatoire), casque d'entraînement (obligatoire) et lunette de natation (facultatif).

MODALITÉS DE PAIEMENT

La totalité des frais d'inscription doivent être acquittés le jour de l'inscription. Il y a deux possibilités de paiement :

- en argent comptant ou par chèque
- en 2 versements par chèques post datés en date du 1 septembre 2009 et du 1^{er} février 2010

Annulation de l'inscription :

Le membre peut annuler son inscription dans les 15 jours suivant la date d'adhésion. Un montant de 20% des frais d'inscription sera retenu. Le membre doit signifier par écrit son désir de quitter le club soit à un membre du conseil ou à son entraîneur. Le fait de ne plus se présenter aux entraînements ne sera pas considéré comme un abandon ou une annulation de contrat, le membre devra tout de même spécifier son désir de quitter le club par écrit.

RÈGLEMENTS APPLICABLES À TOUS LES MEMBRES

Le membre s'engage à :

- être présent aux entraînements et respecter les horaires du Club
- communiquer avec son entraîneur ou toute personne responsable, s'il est dans l'impossibilité de se présenter à un entraînement.
- utiliser un langage adéquat envers son entraîneur et ses collègues de jeu.
- respecter son entraîneur et écouter les consignes données par ce dernier.
- avoir un comportement sécuritaire autour de la piscine.
- faire attention au matériel qui lui est prêté et à l'environnement de la piscine.*
*tout bris ou perte pourra être facturé au membre si le bris ou perte est le résultat d'un non-respect des consignes du club ou de la piscine.